



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 10006

Texte de la question

Mme Ségolène Royal appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation difficile de l'université de Poitiers dont le budget 2003 a été rejeté à une très forte majorité du conseil d'administration. Par ce vote, les administrateurs de sensibilités très différentes soulignent à juste titre le manque de moyens dont disposera à l'avenir l'université de Poitiers. La situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne les emplois IATOS (ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de services) et ne répond pas aux besoins en ce qui concerne les emplois d'enseignants-chercheurs. Le montant des moyens accordés en 2003 rompt l'engagement pluriannuel antérieur et ne permettra pas d'accompagner à la hauteur nécessaire les efforts, pluriannuels eux aussi, de gestion et de redéploiement adoptés et mis en œuvre par l'université de Poitiers. C'est pourquoi elle lui demande de prendre les mesures indispensables afin de revenir à une situation budgétaire permettant un fonctionnement normal de cette université et de répondre ainsi aux attentes légitimes de ses personnels.

Texte de la réponse

L'examen des effectifs de l'université de Poitiers montre que ceux-ci ont régulièrement régressé depuis l'année universitaire 1994/1995. Parallèlement, sur la période 1994-2000, l'ensemble des subventions de l'Etat augmentait de 9,54 %. La légère baisse des subventions des collectivités territoriales a été, pour sa part, largement plus que compensée par la hausse des autres ressources, dont le total progressait de 19,33 %. De ce fait, sur cette période 1994-2000, la progression des ressources totales a eu une incidence importante sur les ressources par étudiant, celles-ci augmentant de près de 42 % en six ans. Les éléments de base à la répartition des moyens calculés par le modèle SanRemo faisant apparaître une diminution de la dotation théorique de fonctionnement pour l'université de Poitiers, il semble relativement difficile de revoir à la hausse la dotation globale de fonctionnement 2003 pour cette université. Cela n'a pas empêché, pour 2003, la transformation d'un poste contractuel d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche en un poste budgétaire de maître de conférences à l'IRIAF (Institut des risques industriels, assurantiels et financiers) à Niort, la création d'un poste de maître de conférences à l'IFMI (Institut de la formation aux métiers de l'informatique) et celle de 7 postes d'IATOS.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10006

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 173

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3204